

Conférence inaugurale :

# Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de la vie en société et du débat public

**Mercredi**  
**27 octobre 2021**  
**(17h30 – 20h00)**

Conseil d'État  
Salle  
d'Assemblée  
générale

## Dossier du participant

### Discours d'ouverture :

■ **Bruno Lasserre,**  
vice-président du Conseil d'État

### La modératrice :

■ **Martine de Boisdeffre,**  
présidente de la section du rapport et  
des études du Conseil d'État

### Les intervenants :

■ **Dominique Cardon,**  
professeur de sociologie à Sciences Po,  
directeur scientifique du Médialab

■ **Philippe Colombet,**  
directeur du journal La Croix

■ **Dominique Reynié,**  
professeur des universités à Sciences  
Po, directeur général de la Fondation  
pour l'innovation politique (Fondapol)

## Présentation du cycle

Pour la douzième édition de son cycle de conférences<sup>1</sup>, le Conseil d'État a à nouveau choisi de retenir pour thème celui de son étude annuelle 2022 dont il vient de commencer la préparation : les réseaux sociaux. La finalité de ce cycle est donc de faire intervenir, sous la forme d'un débat public, des personnalités qualifiées, dont les échanges pourront enrichir ses réflexions au-delà du champ juridique, en direction par exemple de la sociologie, ou de la philosophie. L'objectif est aussi de donner au public assistant aux conférences l'opportunité de contribuer à cette réflexion au travers de la participation de chacun aux débats.

<sup>1</sup> *Régulation de crise, régulation en crise ?* (2009-2010) ; *Droit européen des droits de l'Homme* (2010-2011) ; *La démocratie environnementale* (2010-2011) ; *Enjeux juridiques de l'environnement* (2012-2013) ; *Où va l'État ?* (2013-2015) ; *Droit comparé et territorialité du droit* (2015-2016) ; *Entretiens sur l'Europe* (2015-2017) ; *La citoyenneté* (2017-2018) ; *Le sport* (2018-2019) ; *L'évaluation des politiques publiques* (2019-2020) ; *Les états d'urgence : la démocratie sous contraintes* (2020-2021).

En 2021-2022, le cycle de conférences traitera les quatre thèmes suivants :

- *Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de la vie en société et du débat public*
- *Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de l'économie et du travail*
- *Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de l'action publique*
- *Les réseaux sociaux, enjeux de régulation*

# Présentation de la conférence :

## *Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de la vie en société et du débat public*

L'émergence des réseaux sociaux à distance<sup>2</sup> est indissociable de l'explosion des technologies de communication au début des années 2000, marquée par la diffusion de la téléphonie mobile<sup>3</sup> et l'élargissement progressif de l'accès à Internet<sup>4</sup>. Très vite, apparaissent les premiers outils de discussion entre internautes et les plateformes de blog<sup>5</sup> sur lesquelles chacun peut poster des textes, articles, photos, vidéos... À partir de 2002, les réseaux se multiplient avec les plateformes, généralistes comme Facebook et Twitter, ou structurées autour d'un type ou un format de contenu comme YouTube (vidéos), Pinterest (photos), TikTok (courtes vidéos), Snapchat (courtes vidéos et photos) ... Le réseau social propose souvent en plus un service de messagerie privée<sup>6</sup>. Il y a donc une extrême variété de fonctionnalités et d'usages qui évoluent constamment. Et la taille du réseau peut varier de quelques personnes échangeant dans un forum de discussion à des milliards d'utilisateurs pour un média global comme Facebook<sup>7</sup>. En raison de leur fonctionnement horizontal sans intermédiation, de leur instantanéité et de leur globalisation, ces nouveaux médias ont profondément bouleversé les modes de communication et de diffusion. En constante évolution, ils soulèvent des questions de régulation délicates, qui font l'objet de nombreuses propositions et débats sur la toile<sup>8</sup>. Il est significatif qu'il n'y ait pas

<sup>2</sup> Les réseaux sociaux au sens contemporain du terme n'ont bien sûr pas mis fin aux réseaux sociaux traditionnels, objets de très nombreuses études de sociologie : sur ce point, cf. P. Merklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, coll. Repères, éd. 2016.

<sup>3</sup> Selon les données du Credoc, la moitié environ des Français de 12 ans et plus possédaient déjà un téléphone mobile en 2000 et les trois quarts en 2006.

<sup>4</sup> Dès 2003, 31% des Français avaient accès à internet. En 2015, les 2/3 des Français utilisent internet quotidiennement et la quasi-totalité des mineurs y ont accès à domicile.

<sup>5</sup> Dès 1999, apparaissent MSN et Blogger.

<sup>6</sup> Direct message pour Twitter, Messages pour YouTube, Messenger et WhatsApp pour Facebook.

<sup>7</sup> Fin 2020, Facebook comptait [2,85 milliards d'utilisateurs actifs](#) chaque mois et 1,88 milliard d'utilisateurs actifs chaque jour dans le monde, cf. Journal du Net, 29 avril 2021.

<sup>8</sup> Voir par ex. : « [Il est temps de réguler les réseaux sociaux](#) », actualités de Sciences Po, 24 août 2021, et tribune de P. Lukacs, publiée dans Le Monde le 1<sup>er</sup> février 2021.

encore de consensus sur la définition de ce qu'est un réseau social. Les directives communautaires caractérisent les médias audiovisuels sociaux, comme ceux dont les contenus sont créés par les utilisateurs, ce qui peut justifier des régulations spécifiques pour protéger le public<sup>9</sup>. En France, un rapport remis en 2019 a suggéré qu'un réseau social soit défini « *comme un service en ligne permettant à ses utilisateurs de publier les contenus de leurs choix et de les rendre ainsi accessibles à tout ou partie des autres utilisateurs de ce service* »<sup>10</sup>.

Les réseaux sociaux, en permettant à chacun de publier des contenus et de les partager, ont profondément transformé les relations sociales et les conditions du débat public (I). Si l'ouverture aux citoyens d'un mode d'expression directe est une avancée démocratique, l'impact des réseaux sociaux sur leurs utilisateurs et le débat public suscite des interrogations (II).

I- Les réseaux sociaux, en permettant à chacun de publier des contenus et de les partager, ont profondément transformé les relations sociales et les conditions du débat public.

Les réseaux sociaux sont devenus très rapidement le service le plus emblématique du « *Web 2.0* »<sup>11</sup>, caractérisé par l'émergence de nouvelles fonctionnalités reposant sur l'interaction, la collaboration et le partage entre les utilisateurs. La possibilité d'ouvrir les contenus à l'ensemble des internautes en a fait *de facto* des médias de masse à l'échelle mondiale<sup>12</sup>. L'utilisation des mots-dièse<sup>13</sup> permet de classer et d'ordonner les contenus : par exemple, une image amateur, tirée de notre quotidien, peut être tout de suite rattachée à un corpus thématique commun à tous les utilisateurs d'Instagram. La viralité<sup>14</sup> est ainsi une des caractéristiques principales des réseaux sociaux, ce qui a pour conséquence de rendre imprévisible la

<sup>9</sup> Voir par ex. [l'ordonnance du 21 décembre 2020](#) et la directive « [Services de médias audiovisuels révisée](#) ».

<sup>10</sup> [Rapport](#) de F. Potier et S. Abiteboul, *Créer un cadre français de responsabilisation des réseaux sociaux : agir en France avec une ambition européenne*, Mai 2019.

<sup>11</sup> T. O'Reilly, [What is Web 2.0? Design Patterns and Business Models for the Next Generation of Software](#), 2005.

<sup>12</sup> Pour une analyse des enjeux de cette mutation du web : Le numérique et les droits et libertés fondamentaux, étude annuelle du Conseil d'État publiée en 2014. La Documentation française, p.40 et s.

<sup>13</sup> Traduction officielle du symbole hashtag.

<sup>14</sup> Le Larousse définit la viralité comme la « *diffusion rapide et imprévisible de contenus divers (photos, vidéos, etc.) sur internet par effet viral, via les réseaux sociaux en particulier* ».

circulation des messages, la liste des destinataires et donc leurs effets potentiels. Une photo peut ainsi faire le tour du monde en quelques heures<sup>15</sup> ou un mot d'ordre déclencher une mobilisation planétaire<sup>16</sup>. La quasi concomitance entre l'émission et la réception du message fait qu'il est presque impossible d'exercer une censure *a priori*, sauf à mettre en place des dispositifs de prévention incompatibles avec le respect des libertés fondamentales. Plus largement, l'écran du portable ou de l'ordinateur est ainsi devenu une vitrine de soi, un self-média dont la capacité de stockage est quasi illimitée. Chacun peut désormais décider de ce qu'il reçoit et choisir de l'échanger avec qui il le souhaite, à toute heure et partout. Il suffit ainsi d'enclencher la fonction « live » pour partager en direct avec ses « amis » sur Facebook des événements privés ou publics. Les internautes se sont emparés très rapidement des différentes fonctionnalités offertes par les réseaux sociaux, en participant au processus de création et d'échanges sous des formes très variées : selfies, photos, écriture personnelle, production de vidéos, chansons, musiques, ouverture de blogs ou de sites personnels... Les idées et les émotions qui s'échangent s'expriment par les mots, mais aussi à travers un flux varié et riche d'images et de sons, qui peut être d'une grande créativité<sup>17</sup>. Ces formes nouvelles de partage accompagnent désormais la vie familiale<sup>18</sup> et participent aux échanges entre les générations<sup>19</sup>. Plus généralement, ce changement de paradigme a modifié les circuits d'échanges dans tous les domaines de la vie sociale. L'explosion des sites de rencontre, spécialisés ou généralistes, en témoigne dans la vie affective et sexuelle<sup>20</sup>. Les pratiques artistiques et culturelles sont profondément influencées par les réseaux sociaux, surtout dans la nouvelle génération<sup>21</sup>. Les circuits de diffusion des créateurs ont été multipliés : musiques et chansons s'échangent sur Soundcloud et Mixcloud, images et vidéos sur Snapchat et PériScope... Les blogueurs, les Youtubers, les Instagrameurs ..., jouent un

<sup>15</sup> Le 2 septembre 2015, la photographie du petit Aylan, échoué mort sur une plage turque, provoque un vent d'indignation sur les réseaux sociaux : le cliché est retweeté plus de 250 000 fois en quelques heures.

<sup>16</sup> Par exemple, à l'occasion de la [mort de Georges Floyd](#).

<sup>17</sup> L. Allard, « Express yourself 2.0 », dans E. Maigret et E. Macé, *Penser les médiacultures*, Armand Colin, 2005.

<sup>18</sup> Cf. « [La parentalité à l'épreuve des réseaux sociaux](#) », Association Couples et Familles.

<sup>19</sup> « Comment les nouvelles technologies ont réinventé les [relations entre grands-parents et petits-enfants](#) », 20 minutes, 7 avril 2016.

<sup>20</sup> Match Group, propriétaire des sites Tinder et Meetic a atteint en 2021 une capitalisation de près de 45 milliards de dollars.

<sup>21</sup> Cf. C. Dahan, « [L'adolescence moment charnière](#) », dans Cahiers de l'action 2013/1 (N°38), p. 9 à 20.

rôle croissant dans les pratiques de consommation<sup>22</sup>. Bien plus, le réseau social est devenu un vecteur indispensable dans toutes les étapes de la vie et en particulier pour les plus jeunes. Ainsi, près de la moitié des enfants nés après 2010 seraient déjà actifs sur les réseaux sociaux<sup>23</sup> et 40% des enfants à l'école primaire possèderaient un compte<sup>24</sup>. Et 18 % des enfants âgés de 6 à 7 ans seraient inscrits sur un ou plusieurs réseaux sociaux, parmi lesquels TikTok, Snapchat, Facebook, Instagram ou Twitter. Pour ces très jeunes enfants, les applications les plus populaires sont celles qui consistent à se mettre en scène et à filmer et enregistrer les autres, au moyen de photos ou de vidéos. Le podium est largement dominé par le géant chinois TikTok, suivi de Snapchat et d'Instagram. L'image s'est désormais imposée comme le langage vernaculaire de la génération née avec ces nouveaux médias<sup>25</sup>. La place prise par les réseaux sociaux est encore plus importante chez les jeunes adultes<sup>26</sup>. Les textos se sont également démultipliés dans les années 2010 : 157 en moyenne par semaine pour les 18-24 ans<sup>27</sup>. Selon une enquête effectuée en 2010 auprès des 16-29 ans dans vingt-cinq pays du monde, « *on peut [...] s'interroger sur le fait de savoir si la distinction entre le virtuel et le réel demeure pertinente tant la vie sociale des jeunes semble se dérouler on line* ».<sup>28</sup>

L'irruption des réseaux sociaux a eu des répercussions très importantes sur le débat public en bouleversant la hiérarchie traditionnelle des médias. Les grandes tendances sont perceptibles dès les années 2000 dans la jeune génération : diminution de la lecture des journaux, moindre écoute de la radio et de la télévision au profit d'internet, émergence des réseaux sociaux comme moyens d'information<sup>29</sup>. En 2010, selon l'IFOP, la très grande majorité des français utilise les réseaux sociaux comme vecteur de nouvelles, même s'il subsiste des écarts générationnels importants<sup>30</sup>. Les réseaux sociaux sont perçus

<sup>22</sup> Voir le classement : [Instagrameurs : les 50 + gros influenceurs français](#), réalisé par Influence4you, juin 2021.

<sup>23</sup> Consulter l'étude réalisée par l'[agence Heaven](#) sur la *présence des jeunes sur les réseaux sociaux*.

<sup>24</sup> Selon une enquête menée par l'[Institut YouGov](#).

<sup>25</sup> M. Dagnaud, *Génération Y*, chapitre 1 : « Génération je m'exprime par l'image », Presses de la FNSP, éd 2013.

<sup>26</sup> En 2010, 36% des jeunes avaient un compte à 11 ans, 72% à 15 ans et 77 % à 19 ans (Consojunior 2010).

<sup>27</sup> La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, [étude CREDOC](#), 2011.

<sup>28</sup> Etude réalisée par [Fondapol](#) : 2011, *La jeunesse du monde*, Janvier 2011.

<sup>29</sup> J. Boyadjan, « Désinformation, non-information ou surinformation ? », *Réseaux*, n° 222/2020.

<sup>30</sup> Cf. [présentation de l'étude de l'IFOP](#) sur la connaissance et l'utilisation des réseaux sociaux en France.

comme complémentaires des médias traditionnels, qui continuent même d'être jugés plus fiables.<sup>31</sup> Les réseaux sociaux répondent à deux motivations essentielles : l'immédiateté et la sélection d'informations pertinentes correspondant aux centres d'intérêt de chacun. Dans une enquête datant de 2016<sup>32</sup>, le premier motif, cité par 51 % des 18 ans, lorsqu'on les interroge sur les raisons pour lesquelles ils consultent les réseaux sociaux, est leur capacité à proposer des contenus personnalisés. Une des motivations principales des jeunes est d'ailleurs de pouvoir partager des articles ou des vidéos avec des « amis ». Grâce aux algorithmes, les réseaux sociaux fournissent un « fil d'info », adapté aux préférences de l'utilisateur et qui lui permet de suivre l'actualité. En 2018, près de 80% des internautes déclarent être membres d'un réseau social et un tiers d'au moins deux. Le clivage générationnel reste fort : même si son audience a fortement décliné, la télévision continue ainsi d'être le premier média dans la population adulte, alors qu'internet et les réseaux sociaux sont largement en tête chez les 18-24 ans<sup>33</sup>. Plus du tiers des jeunes de 18 à 24 ans seraient membres d'au moins quatre réseaux sociaux<sup>34</sup>. Si les réseaux sociaux sont donc sur une courbe fortement ascendante<sup>35</sup>, ils ne sont pas pour autant devenus l'unique source d'information, ni même la principale. Même si la télévision n'a plus le même statut, son rôle reste important, à égalité avec internet. Ce sont les quotidiens d'information générale et politique, qui sont les plus touchés par la concurrence des réseaux sociaux<sup>36</sup>. Et le phénomène semble s'accélérer : ainsi, 40% des Français déclaraient en 2020 ne plus être intéressés par les nouvelles<sup>37</sup>. Ce pourcentage en nette hausse reflète aussi une perte de confiance envers les corps intermédiaires et la politique, à l'exception des élus locaux<sup>38</sup>. Les journalistes ont très vite intégré les réseaux sociaux dans le cadre de leur activité professionnelle, comme source d'information mais aussi pour la

publication et la promotion de contenus<sup>39</sup>. Mais bien au-delà des professionnels de l'information, chacun sur les réseaux sociaux est désormais émetteur, récepteur et diffuseur de nouvelles, libre de sélectionner les contenus qu'il envoie et d'échanger avec qui il le souhaite. En témoigne l'importance prise par les « influenceurs<sup>40</sup> », dont les messages sont partagés et relayés par un large public, ce qui fait d'eux des prescripteurs d'achats, de comportements ou même des vecteurs de messages politiques et sociaux. Nouvelles stars du Web et des réseaux sociaux, ils sont généralement spécialisés dans un domaine. Le marketing d'influence est devenu un phénomène viral pour les consommateurs et les entreprises dans tous les domaines : divertissements, sport, santé, mode, voyages... Dans la sphère politique, l'usage des réseaux sociaux s'est très vite banalisé pour fidéliser les militants et sympathisants mais aussi et surtout pour s'adresser directement aux électeurs. Ils permettent de différencier les messages selon les publics visés : ainsi, le Président de la République a fait appel à deux célèbres youtubeurs pour sensibiliser les jeunes sur le Covid-19, et n'hésite pas à se mettre en scène sur les réseaux sociaux utilisés par la nouvelle génération<sup>41</sup>. Dans un tout autre contexte, la présidence de Donald Trump aux États-Unis a démontré qu'il était possible de diriger la première puissance mondiale en utilisant Twitter comme principal vecteur de communication<sup>42</sup>. Dans tous les domaines, qu'il s'agisse des enjeux scientifiques, des questions éducatives et sociales<sup>43</sup> ou de la mobilisation pour la sauvegarde de l'environnement<sup>44</sup>, les réseaux sociaux sont devenus un média essentiel. En permettant une « communication interpersonnelle de masse », ils modifient les frontières de l'espace public et même sa définition<sup>45</sup>. Et ne dépendant pas des fuseaux horaires et des contraintes spatiales, ils jouent un rôle déterminant dans l'accélération de la globalisation.

<sup>31</sup> Voir sur le portail [Statista](#) l'étude sur la confiance des Français dans les médias – Faits et chiffres.

<sup>32</sup> Enquête [Médiamétrie](#) sur la place croissante des réseaux sociaux dans l'accès à l'information, Novembre 2016.

<sup>33</sup> [Enquête sur le complotisme](#), Sondage IFOP, Janvier 2018.

<sup>34</sup> Cf. [Observatoire des réseaux sociaux](#), IFOP, Janvier 2010.

<sup>35</sup> Le pourcentage de Français utilisant les réseaux sociaux pour s'informer est passé de 18% en 2013 à 36 % en 2018, cf. Etude sur Les français et leur consommation de l'information en 2018, [Le Blog du Modérateur](#), juin 2018.

<sup>36</sup> Depuis 2009, la presse écrite a perdu un tiers de ses effectifs.

<sup>37</sup> 33ème Baromètre de confiance dans les médias réalisé par Kantar pour le journal [La Croix](#).

<sup>38</sup> [Baromètre](#) de la confiance politique du CEVIPOF, Janvier 2019.

<sup>39</sup> Etude : [Les journalistes et les réseaux sociaux](#), Septembre 2016.

<sup>40</sup> Le mot a fait son apparition dans le Larousse et le Robert en 2017.

<sup>41</sup> « Comment l'exécutif utilise les réseaux sociaux pour toucher les jeunes », [France Info](#), 24 février 2021.

<sup>42</sup> « Ce qu'il faut retenir des 11 000 tweets de Donald Trump », [Le Point](#), 5 novembre 2019.

<sup>43</sup> « Ethique et solidarité sur les réseaux sociaux numériques », Le [Blog management des RH et de la RSE](#), 21 novembre 2012.

<sup>44</sup> Près de 530 000 tweets ont été publiés en France avec le hashtag climat.

<sup>45</sup> « Comment les réseaux transforment l'espace public ? » Synthèse de la 2<sup>ème</sup> séance des ateliers du numérique, [Les Echos](#), 1<sup>er</sup> février 2012.

Les réseaux sociaux occupent donc désormais une place centrale dans les relations interpersonnelles et la vie collective, et cette évolution est selon toutes probabilités irréversible. Ils ont amplifié et prolongé le bouleversement lié à l'avènement d'internet, dont les fondateurs proclamaient déjà que « *Chacun est un média* »<sup>46</sup>, libre de surfer et d'envoyer des messages sur la toile. En offrant à la société civile un support d'expression directe, ils ont bouleversé et démocratisé les circuits d'échange d'informations. Les possibilités ouvertes aux citoyens pour exercer leurs libertés d'expression et de communication en ont été considérablement accrues<sup>47</sup>. Mais les conséquences multiples de ce changement de paradigme communicationnel pour la société et la démocratie ne sont pas sans soulever des questions nouvelles et susciter des inquiétudes.

II- Si l'ouverture aux citoyens d'un mode d'expression directe est une avancée démocratique, l'impact des réseaux sociaux sur leurs utilisateurs et le débat public suscite des interrogations.

L'utilisateur des réseaux sociaux est en quelque sorte son propre média sur l'agora numérique. Cet avènement du « self-média »<sup>48</sup> permet à chacun non seulement de choisir ses sources d'information et les contenus qu'il souhaite recevoir, mais aussi et surtout d'être son propre communicant. En mettant à la disposition de tous une vaste panoplie d'outils et de langages au sein de laquelle le consommateur décide lui-même de ses modes d'expression, qu'il peut varier en fonction de ses interlocuteurs, les réseaux sociaux ont profondément renouvelé les usages en vigueur antérieurement. Les discussions se sont émancipées des formes traditionnelles et leur contenu brasse désormais simultanément des mots, des images et des sons. Dès les années 2000, a émergé une nouvelle culture expressive développée par les adolescents avec des codes propres à la génération née avec internet. On a célébré sa créativité qui refléterait l'avènement d'une « démocratie sémantique » en rupture avec les codes traditionnels<sup>49</sup>. Les réseaux sociaux facilitent aussi considérablement la création de communautés ouvertes ou fermées, dont la taille peut varier de quelques « amis » à des

dizaines de millions de personnes. Chacun peut adhérer à celle de son choix, en fonction de ses goûts, affinités, valeurs et centres d'intérêt. La gratuité, autre caractéristique essentielle de la plupart des réseaux sociaux, a bien évidemment facilité leur expansion<sup>50</sup>. Elle a été rendue possible par un modèle économique fondé sur la monétisation des données personnelles et la publicité payante. Cela a été un facteur déterminant dans leur transformation en médias de masse, contribuant par là même à démocratiser les circuits d'information et d'expression. Enfin, la concurrence entre les réseaux sociaux les oblige à innover et à se réinventer constamment pour adapter leur offre à la demande. La multiplication des groupes de discussion sur les réseaux sociaux est symptomatique de leur capacité à renouveler les formes du débat public sur la scène numérique. Comme pour les forums de discussion sur le net, les modalités peuvent être très diverses : présence ou non d'un modérateur ou d'un animateur, règles de conduite spécifiques éventuellement rappelées dans une charte que chacun s'engage à respecter, acceptation ou refus des interventions anonymes<sup>51</sup> ... Parmi bien d'autres, un exemple intéressant est celui de l'expansion rapide de Reddit<sup>52</sup>, un réseau social permettant aux utilisateurs d'ouvrir des forums de discussion sur tous les sujets d'actualité sociale en établissant eux-mêmes les règles de discussion et de modération<sup>53</sup>. Le débat fait rage sur les possibilités ouvertes par ces nouveaux modes de participation et leurs limites. Certains s'insurgent contre l'idée qu'il suffirait pour militer au service d'une cause, de laisser un commentaire ou d'émettre un vote sur un article, de rediriger un lien sur Twitter ou encore d'appuyer sur le bouton « I like » de Facebook...<sup>54</sup>. Mais même si le degré d'engagement est faible, ce sont bien des modalités nouvelles facilitant l'expression d'une opinion personnelle, assez comparables à la signature d'une pétition en ligne. Et surtout, l'agrégation de ces prises de position

<sup>50</sup> Selon la fameuse formule : « *Si c'est gratuit vous êtes le produit* », souvent critiquée comme une imposture, cf. « Si vous êtes le produit ce n'est pas gratuit », [La Quadrature du Net](#), 17 août 2016.

<sup>51</sup> Pour une analyse des enjeux de la conduite des forums : M. Marcocchia, « L'animation d'un espace numérique de discussion : l'exemple des forums usenet », dans *Document Numérique* 2001/3-4 (Vol.5) p.11 à 26.

<sup>52</sup> Fondé en 2007, Reddit est un réseau social communautaire d'actualités sociales né aux États-Unis, consulté par 1,3 milliard de personnes tous les mois dans le monde.

<sup>53</sup> Pour une [présentation détaillée](#) de Reddit.

<sup>54</sup> D. Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, éd. Seuil, coll. La République des idées, 2010, chapitre IV.

<sup>46</sup> O. Blondeau et L. Allard, *Devenir Média. L'activisme sur internet, entre défection et expérimentation*, Paris, éd. Amsterdam, 2007.

<sup>47</sup> Voir *supra* note 10.

<sup>48</sup> Voir *supra*, note 25.

<sup>49</sup> H. Jenkins, « Fans, Bloggers and Gamers. Media Consumers » in *a Digital Age*, New York, NYU Press, 2006.

individuelles peut conduire à des rassemblements ayant un grand retentissement dans le débat public. Le hashtag est devenu le symbole de ces nouvelles formes d'expression de la citoyenneté, à l'origine de nombreux mouvements sociopolitiques contemporains<sup>55</sup>. La lutte contre le harcèlement et les agressions sexuelles a ainsi connu une impulsion décisive en 2017, lorsque sont apparus de façon quasi concomitante #MeToo aux États-Unis et #BalanceTonPorc en France, afin de recueillir et partager les témoignages des victimes. Cela a entraîné un mouvement de libération de la parole dans de nombreux pays, prolongé par des hashtags nés à la suite de nouveaux scandales révélant d'autres formes d'abus sexuels<sup>56</sup>. Les exemples abondent de mobilisations à l'échelle nationale, européenne ou mondiale, fédérées par des mots d'ordre, qu'il s'agisse de la lutte contre le racisme<sup>57</sup>, du combat pour le changement climatique<sup>58</sup> ou de la lutte contre la faim dans le monde<sup>59</sup>. Récemment encore, les débats qui ont accompagné en France l'adoption du passe sanitaire se sont traduits sur les réseaux sociaux par l'adoption de mots d'ordre fédérateurs dans les deux camps<sup>60</sup>.

Mais si les réseaux sociaux permettent à chacun d'être relié continuellement avec les autres, cette interconnexion constante peut aussi avoir des effets pervers<sup>61</sup>. Il y a un risque de dépendance pour l'individu suspendu à son fil d'actualités. Cette économie de l'attention, sans cesse sollicitée, au point de rendre difficile la déconnexion, n'est pas sans risques pour l'épanouissement personnel des consommateurs numériques<sup>62</sup>. Les neuroscientifiques s'inquiètent même des conséquences possibles sur la santé mentale : les adolescents « accros » aux médias sociaux souffriraient plus fréquemment d'anxiété, de perte de concentration et de symptômes dépressifs<sup>63</sup>. Facebook a été accusée récemment d'avoir minimisé les conclusions d'une étude sur le bien-être des adolescents utilisant Instagram, qui concluait aux effets

pervers de la survalorisation d'images de corps et de vies « parfaites », dérive qui serait encouragée par la prévalence des posts de stars et la visibilité des likes. La frontière entre l'espace intime et la sphère publique est devenue floue. L'individu consacre de plus en plus de temps au partage de soi et de sa vie, adaptant avec humour les « selfie<sup>64</sup> » et clichés personnels qu'il envoie, à la communauté à laquelle il s'adresse. Cela peut aller jusqu'à la caricature de soi avec les « sellofies », déformant le visage dans une forme d'autodérision, confinant dans les cas extrêmes à la haine de soi. Plus généralement, l'anonymat et la possibilité d'avoir plusieurs avatars numériques facilitent les jeux identitaires et l'épanchement sur les réseaux sociaux de la part obscure de chacun.<sup>65</sup> Des sites comme 8kun ou 4chan en permettant de se dissimuler pour insulter et harceler, entraînent de graves dérives<sup>66</sup>. En obligeant à rédiger des textes courts<sup>67</sup>, Twitter favoriserait la diffusion de « trolls »<sup>68</sup>, messages provocants, insultes, fausses nouvelles ou diffamations<sup>69</sup>... Des dispositifs ont été mis en place en France pour lutter contre le fléau des violences numériques à l'encontre des mineurs<sup>70</sup>. Une assurance anti-harcèlement scolaire a même été créée en partenariat avec l'association « *Marion La Main Tendue* », garantissant une prise en charge incluant le nettoyage d'internet en cas d'images compromettantes. Récemment, le cyberharcèlement déclenché par des collégiens ((#Anti2010) à l'encontre de la génération arrivant en sixième a suscité de nombreuses réactions de l'éducation nationale et de parents d'élèves et relancé le débat sur l'âge à partir duquel les mineurs sont autorisés à utiliser les réseaux sociaux. En France, leur accès est interdit aux moins de treize ans et subordonné au consentement des parents pour les moins de 15 ans<sup>71</sup>.

À leurs débuts, les réseaux sociaux ont suscité l'espoir de retisser un lien de confiance entre

<sup>55</sup> J. Penney, « *The Citizen Marketer : Promoting Political Opinion in the Social Media Age* », Oxford University Press, 2017.

<sup>56</sup> #SciencesPorcs, #Metooinceste, ou encore #Metoogay.

<sup>57</sup> #BlackLivesMatter

<sup>58</sup> #backtothecclimate sur Twitter

<sup>59</sup> #StopHungerCrime

<sup>60</sup> #MajoritéSilencieuseVaccinée ; #antipass

<sup>61</sup> Pour une description de ces effets négatifs sur les jeunes : P. Escande-Gauquière et B. Naivin : *Monstres 2.0 L'autre visage des réseaux sociaux*, éd. François Bourin, 2018.

<sup>62</sup> Z. Bauman, *La vie liquide*, Paris, Le Rouergue/ Chambon, 2006.

<sup>63</sup> M. Perreault, « Trop de médias sociaux nuit à la santé mentale des adolescents », La Presse, 23 septembre 2019.

<sup>64</sup> Voir « [Selfie](#) », comédie sortie en salle le 15 janvier 2020.

<sup>65</sup> S. Stephens-Davidowitz, « *Everybody lies. Big Data, New Data, and WhatInternet Can Tell Us About Who We Really Are* », Bloomsbury Publishing, 2017, p.150 et s.

<sup>66</sup> Pour une description des forums anonymes du web et leurs dérives : W. Andureau, « 4chan, wizardchan, 8Chan... s'y retrouver dans la jungle des forums anonymes les plus populaires du web », Le Monde, 15 octobre 2014.

<sup>67</sup> 280 signes maximum.

<sup>68</sup> Le « troll » est défini par le dictionnaire Larousse comme « un internaute qui empoisonne les débats sur internet avec des remarques inappropriées ou provocantes ».

<sup>69</sup> A. Zaïane, F. Ben Hamad, « Pourquoi les Trolls de Twitter trollent », 29 septembre 2017, site streetpress.com.

<sup>70</sup> [3018](#), le nouveau numéro contre les violences numériques.

<sup>71</sup> Voir la réglementation des réseaux sociaux, [site e-enfance](#).

les citoyens, les médias et le monde politique<sup>72</sup>. En donnant aux électeurs un outil leur permettant de réagir instantanément à l'actualité, de s'émanciper des corps intermédiaires et de la hiérarchie traditionnelle des médias, ils permettraient de renouer avec l'idéal d'une forme de démocratie directe ou plus participative<sup>73</sup>. Les réseaux sociaux ont d'ailleurs incontestablement créé des outils favorisant l'expression directe des citoyens. Il s'agit bien d'une nouvelle forme de communication portée par les individus eux-mêmes, qui rompt avec les usages du champ médiatique traditionnel. En permettant à chacun d'intervenir en direct sur les enjeux qui l'intéressent, d'émettre un avis personnel en temps réel sur les annonces des personnalités publiques ou encore de réagir à une chronique dans un média, ils ont démocratisé le commentaire et la critique. Plus généralement, les réseaux sociaux sont devenus un vecteur essentiel du débat public, dont ils fixent largement les enjeux, les codes et la scénographie. Les médias traditionnels et les journalistes ont dû s'adapter, au prix d'une transformation profonde de leurs métiers<sup>74</sup>, pour prendre en compte le rôle désormais central dans l'écosystème de l'information<sup>75</sup> de ces nouveaux médias. En témoigne la place prise dans tous les débats par les « live-tweet », qui donnent la possibilité aux utilisateurs de twitter pour exprimer leur point de vue sur un événement, une intervention publique ou une actualité politique en temps réel. Mais les live-tweet peuvent aussi faire l'objet d'une mise en scène, selon des modalités désormais bien connues lors des débats télévisés ou radiophoniques<sup>76</sup>. L'organisateur de l'évènement ou de l'émission choisit un hashtag, l'utilise pour lancer son live-tweet et invite toutes les personnes souhaitant réagir à l'intégrer dans leurs tweets. Dans la sphère politique, depuis le succès de la deuxième campagne présidentielle de Barack Obama<sup>77</sup>, tous les protagonistes se sont emparés de ces nouveaux outils. Ces évolutions très rapides soulèvent des questions inédites pour les instances de

régulation. En France, les audiences record obtenues par certains candidats sur YouTube et Facebook lors de la campagne présidentielle de 2017, ont *de facto* fortement relativisé la portée des dispositions destinées à garantir l'équité des temps de parole, difficilement transposables à ces nouveaux médias. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la Commission nationale de l'informatique et des libertés ont été ainsi amenés à fixer des règles concernant la collecte massive de données issue des réseaux sociaux et l'usage des logiciels de stratégie électorale, en exigeant de préciser les modalités de communication à destination des « contacts » et de sécuriser les données<sup>78</sup>. Au-delà de la sphère politique, aucune institution ne peut plus faire l'impasse sur les réseaux sociaux. Leur utilité a été démontrée de façon spectaculaire durant la crise du Covid-19 : ils ont joué un rôle majeur dans l'information en temps réel sur l'évolution de l'épidémie et les mesures prises par les autorités. Les médias, notamment les chaînes d'info continue, pour présenter les réactions des Français et sonder leur moral, ont mis en exergue leurs commentaires sur l'évolution de la situation. La contribution des réseaux sociaux a été particulièrement importante durant les confinements pour maintenir le lien social. On a même parlé d'une « infodémie » aux effets positifs, mais aussi négatifs<sup>79</sup>. Toutes les administrations aux prises avec le public ont désormais intégré la nécessité de communiquer sur les réseaux sociaux pour lutter contre la désinformation et permettre aux citoyens de mieux connaître et suivre leur activité. Les ministères se sont dotés d'outils de communication permettant de réagir en temps réel en cas de crise<sup>80</sup> et aussi d'ouvrir des espaces de dialogue avec les citoyens. Les collectivités locales<sup>81</sup>, les partis politiques<sup>82</sup>, les syndicats<sup>83</sup> et associations<sup>84</sup> se sont aussi mis sur les réseaux sociaux pour élargir leur audience. Cela a amené à recruter de nouvelles compétences avec les « social media manager » et des « webmestre ». Tous

<sup>72</sup> A. Casilli, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, éd. Seuil, 2010.

<sup>73</sup> « Démocratie participative et réseaux sociaux : comment avancer ? », *Banque des Territoires*, 11 décembre 2018.

<sup>74</sup> V. Jeanne-Perrier, *Les journalistes face aux réseaux sociaux ? une nouvelle relation entre médias et politiques*, coll. Les essais médiatiques, éd. MkF, 2018.

<sup>75</sup> Lire l'interview de [Laurent Solly](#) : « Les réseaux sociaux modèlent la campagne », *Journal du Dimanche*, 17 avril 2017.

<sup>76</sup> Le [live-tweet](#) : guide pour le grand débutant pressé, Site 1m30.

<sup>77</sup> [J. Lefilliâtre](#), « Politique : Comment Facebook et Twitter ont permis à Obama de rester président des États-Unis », *Challenges*, 12 décembre 2012.

<sup>78</sup> [Campagnes électorales : tout savoir sur les règles CSA et CNIL](#).

<sup>79</sup> Cf. Note de la [Fondation pour la recherche stratégique](#) : Coronavirus et réseaux sociaux : premières réflexions stratégiques sur une « infodémie ».

<sup>80</sup> [Alerte attentat : l'application SAIP fait place aux réseaux sociaux](#).

<sup>81</sup> « La [communication territoriale](#) face à l'heure des trolls et des Fakes news », dossier d'actualité de la Gazette des communes, 17 juin 2020.

<sup>82</sup> « Les [partis politiques](#) sur les réseaux sociaux : un entre-soi ? », *La revue des médias*, INA, 26 janvier 2017.

<sup>83</sup> Consulter la synthèse du rapport de M. Benedetto-Meyer et L. Willemez : [Les organisations syndicales](#) et les réseaux sociaux : militants, activités et organisations aux prises avec les outils numériques, *IRES*, Mai 2021.

<sup>84</sup> Les [associations](#) à l'heure des réseaux sociaux, Site Carenews, 24 juillet 2017.

les acteurs de la scène publique savent que désormais toute manifestation ou polémique fait l'objet de campagnes actives sur les réseaux sociaux, contribuant ainsi à enflammer les débats<sup>85</sup>. En raison de leur viralité, ils peuvent aussi propager rapidement des fausses nouvelles, inciter à la haine, transmettre des messages extrémistes<sup>86</sup> ou pire encore, désigner une cible pour un attentat terroriste. Cela a amené le législateur à intervenir pour lutter contre la manipulation de l'information<sup>87</sup> sous le contrôle du Conseil Constitutionnel<sup>88</sup> et à renforcer les pouvoirs du CSA dans ce domaine<sup>89</sup>. Il est significatif que dans ses décisions, le juge soit désormais amené à tenir compte des publications de messages incitant à la haine ou à commettre des actes terroristes<sup>90</sup>.

Toutes les démocraties sont confrontées aux questions inédites soulevées par la place occupée désormais par les réseaux sociaux dans la vie sociale et le débat public. Un enjeu majeur est celui de la responsabilisation des plateformes en ligne pour lutter contre les addictions et la diffusion de fausses informations. Même si des progrès ont été faits à travers notamment la mise en place de recommandations et d'engagements de modération<sup>91</sup>, cela n'a pas mis fin aux polémiques, notamment en raison du manque de transparence des algorithmes.<sup>92</sup> Les algorithmes sont accusés de créer des « bulles de filtre »<sup>93</sup> encourageant chacun dans ses préjugés et convictions, au risque d'une polarisation du débat public. Les plateformes sont néanmoins réticentes à aller plus loin, ne voulant pas s'ériger en arbitres de la vérité et en censeurs et estimant qu'elles n'ont pas de légitimité démocratique pour le faire. Twitter a été confronté de façon spectaculaire à ce dilemme, lors des polémiques sur la fermeture du compte personnel de Donald Trump, président des États-Unis<sup>94</sup>. Récemment, une lanceuse d'alerte, spécialiste des classements

algorithmiques, a relancé devant le Congrès américain la controverse sur la nécessité de contrôler les plateformes, en comparant les méfaits de Facebook à ceux de l'industrie du tabac et en appelant à renforcer la régulation<sup>95</sup>. En toile de fond, il y a le débat sur la liberté d'expression et ses limites. Paradoxe ultime, les réseaux sociaux, en facilitant et multipliant les prises de parole horizontales en seraient arrivés à mettre en péril les principes qui fondent la liberté d'expression<sup>96</sup>. À la différence des États totalitaires qui n'hésitent pas à exercer leur censure et à utiliser les réseaux sociaux pour surveiller la population<sup>97</sup>, les sociétés libres n'ont pas d'autre choix que d'inventer de nouveaux modes de régulation respectueux des libertés.

Enfin, du fait même qu'ils sont un média global, qui se joue des frontières, les réseaux sociaux confrontent les démocraties à des défis inédits. Elles sont vulnérables face aux cyberattaques qui se multiplient : des usines à trolls peuvent ainsi être montées pour diffuser massivement de fausses informations à des fins de propagande ou de déstabilisation. Un exemple célèbre est celui des ingérences russes dans l'élection présidentielle américaine de 2016<sup>98</sup>. Tout récemment, une enquête a été ouverte en Allemagne pour cyber-espionnage en provenance de la Russie, sur fond d'inquiétudes alimentées par la forte diffusion sur les réseaux sociaux de la chaîne relayant le pouvoir russe<sup>99</sup>. La Chine a fait également des investissements considérables dans le cyber-espionnage<sup>100</sup> et est régulièrement accusée de piratages par les démocraties occidentales. Face à ces nouveaux conflits hybrides, la lutte informatique d'influence (LFI) à travers notamment les réseaux sociaux, est désormais au centre de la vision stratégique des armées en France<sup>101</sup>. Les réseaux sociaux créent également des opportunités nouvelles pour tous les acteurs du crime organisé qui défient les États : mafias<sup>102</sup>, trafiquants de drogues,

<sup>85</sup> [A. Mercier](#), « Pourquoi et comment les réseaux sociaux ont influencé le mouvement des gilets jaunes », France Info, 11 décembre 2018.

<sup>86</sup> Twitter a dû fermer des centaines de milliers de comptes susceptibles d'avoir transmis des messages terroristes ou extrémistes.

<sup>87</sup> [Loi n° 2018-1202](#) du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information.

<sup>88</sup> [Décision n°2018-773 DC](#) du 20 décembre 2018.

<sup>89</sup> Lutte contre les infox : [le CSA publie son premier bilan](#).

<sup>90</sup> CE, juge des référés, 25 novembre 2020, n°[445774](#) et CE, 25 novembre 2020, n°[434920](#).

<sup>91</sup> À titre d'exemple, la [charte de la communauté Yahoo](#).

<sup>92</sup> Pour un bilan détaillé des engagements souscrits par les plates-formes en France, voir *supra* note 89.

<sup>93</sup> « [Sortez de votre bulle !](#) », France24, le 19 octobre 2020.

<sup>94</sup> [D. Leloup](#), « Suspension des comptes de Donald Trump : les plates-formes numériques entre opportunisme et aveu d'échec », *Le Monde*, 9 janvier 2021.

<sup>95</sup> « Il faut agir maintenant : une lanceuse d'alerte étrille Facebook devant le Congrès américain », [LCI](#).

<sup>96</sup> M. Canto-Sperber, *Sauver la liberté d'expression*, éd. Albin Michel, 2021.

<sup>97</sup> « La Chine distribue des bons et des mauvais points à ses citoyens », [LCI](#), 7 février 2019

<sup>98</sup> Visite guidée d'une « ferme à trolls » russe, [Les Echos](#), 17 octobre 2018.

<sup>99</sup> D. Leloup et T. Wieder, « L'influence de la Russie sur la campagne électorale en Allemagne inquiète », [Le Monde](#), 10 septembre 2021.

<sup>100</sup> « [Chine : cyber-espionnage et attaques informatiques](#) », Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire, 6 février 2020.

<sup>101</sup> E. Vincent, « *L'armée au défi de gagner la guerre avant la guerre* », *Le Monde*, 6 octobre 2021.

<sup>102</sup> « Réseaux sociaux. Mais que fait donc la mafia italienne sur Tik Tok ? », [Courrier international](#), 15 février 2021.

immigration clandestine<sup>103</sup>. Il est très significatif qu'après l'effondrement de Daech, le djihadisme ait renoncé à la forme étatique pour occuper Internet et les réseaux sociaux<sup>104</sup> en désignant des cibles à abattre qu'exécutent des individus endoctrinés à distance<sup>105</sup>. Face à ces défis inédits, les démocraties sont confrontées au défi de repenser leur souveraineté<sup>106</sup> qui ne peut plus s'exercer uniquement dans un cadre étatique. Il faut trouver les voies pour construire de nouvelles régulations à l'échelle européenne<sup>107</sup>, premier pas sur le long chemin vers une gouvernance internationale encore utopique<sup>108</sup>.

## Biographies des intervenants

### ■ Bruno Lasserre

Bruno Lasserre est né le 4 janvier 1954 à Talence (Gironde). Titulaire d'un diplôme de sciences politiques de l'Institut d'études politiques de Bordeaux (1974) et d'une licence de droit de l'Université de Bordeaux (1975), Bruno Lasserre est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), promotion « Pierre Mendès France » (1978). À l'issue de sa scolarité à l'ENA, il rejoint le Conseil d'État où il exerce les fonctions de rapporteur à la section du contentieux (1978-1981), responsable du centre de documentation et de

<sup>103</sup> M. Borras, « Les réseaux sociaux, nouvelle niche du trafic de migrants », [Euractiv](#), 30 juin 2017.

<sup>104</sup> T. Chevillard, « Attentat à Conflans : Le gouvernement veut renforcer le rôle de Pharos, outil de la lutte contre le cyber islamisme », [20minutes.fr](#), 28 octobre 2020.

<sup>105</sup> G. Kepel, « *Vingt ans après le 11-septembre, un écosystème djihadiste bouleversé* », *Le Monde* du 10 septembre 2021.

<sup>106</sup> A. Garapon et J. Lassègue, *Le numérique contre la politique*, éd. PUF, 2021.

<sup>107</sup> S. Abiteboul et J. Cattan, « Nos réseaux sociaux, notre régulation », [Le Grand continent](#), 7 avril 2020.

<sup>108</sup> S. Astier, « Vers une régulation éthique de l'internet : les défis d'une gouvernance mondiale », *Revue internationale des sciences administratives*, 2005/1 (vol. 71), p. 143 à 161.

recherche juridique (1981-1984), puis de rapporteur public (1984-1986). Après huit années passées au Conseil d'État, il rejoint en 1986 le ministère des postes et télécommunications, dont il devient, en 1989, directeur de la réglementation générale avant d'assurer les fonctions de directeur général des postes et des télécommunications de 1993 à 1997. En 1998, il revient au Conseil d'État comme assesseur à la 10<sup>e</sup> chambre de la section du contentieux avant d'en présider, pendant trois ans, la 1<sup>re</sup> chambre, puis d'occuper, de 2002 à 2004, les fonctions de président adjoint de la section du contentieux. Parallèlement à ces fonctions, il siège au collège du Conseil de la concurrence de 1998 à 2004, avant d'en devenir le président le 28 juillet 2004, fonction qu'il occupera durant près de douze ans, à la tête successivement du Conseil puis de l'Autorité de la concurrence. En octobre 2016, Bruno Lasserre revient au Conseil d'État comme président de la section de l'intérieur. Parallèlement, il est nommé, en avril 2017, président du comité de règlement des différends et des sanctions de la Commission de régulation de l'énergie, fonction qu'il occupe jusqu'en septembre 2018. Bruno Lasserre a été nommé vice-président du Conseil d'État le 16 mai 2018 et a pris ses fonctions le 29 mai 2018.

### ■ Martine de Boisdeffre

Titulaire d'une maîtrise d'histoire, diplômée de Sciences Po, Martine de Boisdeffre est ancienne élève de l'École normale supérieure de Sèvres et de l'École nationale d'administration. Auditeur (1983) puis maître des requêtes (1986) au Conseil d'État ; maître de conférence à Sciences Po (1984-1988) ; rapporteur général des travaux du Conseil d'État sur les sciences de la vie (1988) ; chargée de mission à la Mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale (1990) ; elle a été secrétaire générale du Comité national d'éthique (1985-1992), conseiller technique au cabinet d'Élisabeth Guigou, ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères, chargée des affaires européennes (1990-1993) ; secrétaire général adjoint (1994-1995) puis secrétaire général (1995-2001) du Conseil d'État. De 2001 à 2010, Martine de Boisdeffre a exercé les fonctions de directrice des Archives de France. En juillet 2010, elle est nommée présidente de la cour administrative d'appel de Versailles. Elle est, depuis le 14 mars 2017, présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État.

## ■ Dominique Cardon

Dominique Cardon est professeur de sociologie à Sciences Po où il dirige le Médialab. Ses travaux portent sur les usages d'Internet et les transformations de l'espace public numérique. Il a conduit des recherches sur les réseaux sociaux de l'Internet, les formes d'identité en ligne, l'autoproduction amateur et la coopération et les formes de gouvernance des grands collectifs en ligne. Ses recherches actuelles portent les formes de circulation de l'information numérique et sur les algorithmes du web. Dominique Cardon a notamment publié *La démocratie Internet*, Paris, Seuil/La République des idées, 2010, *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Seuil/République des idées, 2015 et *Culture numérique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

## ■ Philippe Colombet

Diplômé d'HEC, Philippe Colombet débute sa carrière en 1991 en tant qu'éditeur multimédia chez Hachette Livre. Il y développe des projets dans l'édition électronique en France et aux États-Unis et est notamment chef de projet de l'encyclopédie numérique d'Hachette Multimédia. De 1998 à 2000, il est responsable marketing pour APC avant de rejoindre Unibail-Rodamco en tant que directeur digital puis directeur commercial (2000-2005). En 2006, il rejoint Google France comme responsable des secteurs Édition (Google Books) et Presse (Google News). Il est notamment à la tête du programme Google Livres et initie des partenariats stratégiques avec les éditeurs et les bibliothèques dans l'espace francophone. Philippe Colombet a rejoint Bayard en janvier 2018 en qualité de directeur Digital Groupe, en charge de la transformation numérique du groupe et plus particulièrement de la Croix. Depuis le 1er juillet 2021, il est directeur du secteur La Croix.

## ■ Dominique Reynié

Professeur des universités à Sciences Po, Dominique Reynié est directeur général de la Fondation pour l'innovation politique depuis octobre 2008. Parmi ses publications, on peut mentionner *Le triomphe de l'opinion publique - L'espace public français du XVIe au XXIe siècle* (Odile Jacob, 1998) ; *Populismes : la pente fatale* (Plon, 2011) qui a reçu en 2012 le Prix du Livre Politique ainsi que le Prix des Députés dont une nouvelle édition revue et augmentée a été publiée sous le titre *Les nouveaux populismes* (Fayard, 2013). Dominique Reynié a notamment dirigé les ouvrages suivants : *Démocraties sous tension*, Fondation pour l'innovation politique/International Republican

Institute, 2019 (versions française, anglaise et brésilienne sur [www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)) ; *Les attentats islamistes dans le monde 1979-2021*, Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021 (versions française, et anglaise sur [www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)) ; *2022 le risque populiste en France*, Fondation pour l'innovation politique, (vague 1 en octobre 2019 ; vagues 2 et 3 en octobre 2020 ; vague 4 en juin 2021 ; versions française et anglaise sur [www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)) et *Le XXIème siècle du christianisme*, Les Éditions du Cerf, mai 2021.

## Calendrier du cycle (2021-2022)

- Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de la vie en société et du débat public  
*Mercredi 27 octobre 2021*

### Prochaines conférences :

- Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de l'économie et du travail  
*Mercredi 15 décembre 2021*
- Les réseaux sociaux, vecteurs de transformation de l'action publique  
*Février-mars 2022*
- Les réseaux sociaux, enjeux de régulation  
*Mai-juin 2022*